

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

01.02.2018

Dossier complet le :

01.02.2018

N° d'enregistrement :

F09318 P0037

1. Intitulé du projet

Véloroute entre Caderouse et Sorgues

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de Vaucluse

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Maurice Chabert, Président du Département de Vaucluse

RCS / SIRET

2 | 2 | 8 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|---|--|
| 6 c) IOTA: 2.1.5.0 et 3.3.1.0 Natura 2000: 21, 25 et 35 Espèces protégées Monuments historiques | Construction de 10,4 km de voie verte. Déclaration: rejet diffus d'eau pluviale par nouvelle imperméabilisation sur moins de 3 ha et imperméabilisation potentielle d'environ 0,9 ha de zone humide Autorisation: imperméabilisation potentielle de 0,9 ha de zone humide, défrichement (environ 0,3 ha) et création de 10,4 km de chemin cycliste Demande de dérogation Avis ABF/Déclaration au titre du code du patrimoine: 1 et 3 monuments concernés |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Réalisation d'un itinéraire cyclable revêtu (enrobé ou autres matériaux), sur 3m de large et 13,8 km de long, calé au niveau du terrain naturel et comprenant:

- 4,3 km de construction de voie verte en bordure de route existante, avec une structure de chaussées partiellement neuve de 15 à 50 cm d'épaisseur, positionnée préférentiellement en surlargeur de la plateforme existante avec mise en place d'un séparateur physique de protection des cycles,
- 6,1 km de construction de voie verte sur les berges du Rhône par réutilisation des chemins d'exploitation de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR), avec une structure de chaussée à remettre à niveau sur environ 50 cm d'épaisseur maximum,
- 3,4 km en site partagé sur chemin communal revêtu existant, sans modification de la structure de la chaussée existante,
- réhabilitation du Pont des Arméniers afin de le rendre franchissable par les cycles et les piétons uniquement

4.2 Objectifs du projet

Développer de manière durable le tourisme cyclable sur les bords du Rhône en Vaucluse afin de:

- Valoriser, restaurer et faire partager le patrimoine naturel, historique et culturel présent entre Caderousse et Sorgues,
- Relier ces différents sites par une voie verte accessible aux vélos et à tous les modes de déplacement doux,
- Participer aux politiques de santé publique par l'ouverture d'un espace de loisir en site naturel,
- Favoriser le développement d'une économie touristique locale centrée sur les nouveaux modes de déplacements actifs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du chantier: prescriptions biodiversité, monuments historiques, implantation de la zone de vie du chantier et des stockages en dehors des zones à enjeux,
- Réparation et/ou restauration puis aménagement du Pont des Arméniers et de ses abords,
- Dégagement des emprises: surface limitée au strict nécessaire, évaluée à 0,2 ha de défrichage,
- Terrassement: déblais des sols en place pour la réalisation de la structure de chaussée puis remblais avec de la grave naturelle non traitée pour la mise en place de la couche d'assise de chaussée. Extraction et évacuation spécifique des sols potentiellement pollués,
- Compactage de la couche d'assise
- Réalisation de la couche de surface
- Mise en place des équipements de surface: signalisation horizontale, verticale et équipements de sécurité
- Suivi et bilan du chantier: biodiversité et monuments historiques
- Réception de l'ouvrage
- Mise en service

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Voie verte dédiée aux cycles avec libre accès à tous les autres modes de déplacements non motorisés,
- Accès interdit aux véhicules motorisés, hors ayants droits, soit principalement les véhicules de l'exploitant de la véloroute et de la CNR en vue de l'entretien de l'infrastructure cyclable et de l'infrastructure hydraulique ainsi que de leurs dépendances,
- Adaptation de la nature et du rendu du revêtement de surface et du type de mobilier en fonction des lieux traversés, notamment à proximité des monuments historiques,
- Aménagement d'aires d'arrêt par utilisation d'espaces et lieux remarquables existants,
- Mise en place de barrières de sécurité longitudinales et de panneaux de sensibilisation dans les secteurs environnementalement et architecturalement sensibles,
- Absence d'éclairage public.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

IOTA: rubrique 2.1.5.0 et 3.3.1.0, Déclaration pour rejet diffus d'eau pluviale par nouvelle imperméabilisation de 3,2 ha et imperméabilisation potentielle d'environ 0,9 ha de zone humide

Natura 2000: rubriques 21, 25 et 35, Autorisation pour imperméabilisation potentielle de 0,9 ha de zone humide, défrichement d'environ 0,3 ha en zone Natura 2000 et création de 10,4 km de chemin cycliste

Monuments historiques: Avis ABF et Déclaration préalable au titre du code du patrimoine pour la réhabilitation du Pont des Arméniens et pour les linéaires de projet situé dans le périmètre de protection de 3 monuments historiques

Projet réalisable sans acquisitions: pas de procédure d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|---|--------------------------------------|
| - longueur totale de l'itinéraire / de construction, | 13,8 km / 10,4km |
| - largeur maximale de l'infrastructure en site propre, | 3 m |
| - structure de chaussée (variable suivant la nature du sol support), | 15 à 50cm dont 5cm de couche surface |
| - linéaire en site propre et en bordure de route existante, | 4,3 km |
| - linéaire en site propre sur les ch. d'exploitation CNR des berges du Rhône, | 6,1 km |
| - linéaire en site partagé sur chemin communal existant, | 3,4 km |
| - surface nouvellement imperméabilisée | <3 ha dont 0,9 ha en zone humide |
| - surface de défrichement | environ 0,3 ha |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Caderousse
Orange
Châteauneuf-du-Pape
Sorgues

Le niveau de définition technique
actuel ne permet pas de définir avec
certitude les références cadastrales
des parcelles dont le défrichement
est envisagé

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44° 05' 59" 50 Lat. 04° 45' 16" 18

Point d'arrivée :

Long. 44° 01' 20" 60 Lat. 04° 50' 36" 30

Communes traversées :

Caderousse
Orange
Châteauneuf-du-Pape
Sorgues

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sino/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - ZNIEFF t2, Le Rhône (930012343): longée sur 10,7 km - ZNIEFF t1, Caderousse, Le vieux Rhône de la Piboulette et des Broteaux (930012387): longée sur 2,7 km - ZNIEFF t1, Sorgues, Le vieux Rhône des Arméniers (930012355): longée sur 200m à l'extrémité Nord, interceptée par ch. communal existant au Sud |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - MH Sorgues: réhabilitation du Pont des Arméniers (inscrit 12930 06) pour en permettre le franchissement par les cyclistes - MH Caderousse: dans le périmètre de l'Eglise St Michel (classé 0271001) et de la digue de ceinture de la ville (inscrit 0273002), projet à 165 m et 15 m des monuments - MH Châteauneuf-du-Pape: dans le périmètre des ruines du Château de l'Hers (inscrit 0373001) projet à 35m du château |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | -Lône Caderousse/revestidou (84CEN0024): longée sur 2,7km (0,8ha potent. imperm.) -Lône/ripisylves de l'Hers (84CEN0009) et Roselière de l'Hers (84CEN0021): proches mais hors projet -Le bras des Arméniers/l'islon Saint Luc (84CEN0023): longée sur 200m au Nord, interceptée sur 140m au Sud (0,06 et 0,04 ha potentiellement imperméabilisés) -Ripisylves éparses de l'île de Loiselet (84CEN0301): traversée sur 1500m par le chemin communal existant |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - PPR concernant la projet: PPRI du Rhône approuvé le 20/01/2000: toutes les communes PPRI de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu approuvé le 4 février 2016: Caderousse et Orange - PPR sans lien avec le projet PPRI de l'ouvèze approuvé le 30/04/2009: Sorgues PPRT EURENCO, arrêté d'approbation du 13/12/2013 annulé par le TA de Nimes le 28/06/2016: Sorgues PPRTCAPL approuvé le 07/06/2012: Sorgues |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - PAC8402643 (BASIAS): ancien site pollué sur Sorgues à proximité du projet (secteur agricole d'étendue et de nature à affiner) |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - ZSC Le Rhône aval, FR9301590: dans le site |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Production de déblais issus des terrassements: réutilisation envisagée en fonction de leur nature (état actuellement non analysé) |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Utilisation de grave naturelle non traitée pour la couche d'assise de la chaussée si non réutilisation des déblais, - Utilisation de grave bitume dans le cas d'une couche de surface en enrobée |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - En phase travaux: dérangements potentiels, mise en place d'un plan de protection du milieu naturel - En phase exploitation: modes de déplacements doux adaptés au milieu naturel traversé, mise en place d'un plan de gestion et d'exploitation respectueux du milieu naturel local |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - En phase travaux: dérangements potentiels, mise en place d'un plan de protection du milieu naturel - En phase exploitation: modes de déplacements doux adaptés au milieu naturel traversé, mise en place d'un plan de gestion et d'exploitation respectueux du milieu naturel local |

| | | | | |
|------------------|--|---|---|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La véloroute longe les zones humides présentes sans les traversées: - En phase travaux: plan de protection du milieu naturel - En phase exploitation: pas d'accès fléchés vers ces zones humides, implantation de panneaux de sensibilisation |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Véloroute située majoritairement le long de voies existantes, sur des chemins d'exploitation de la CNR et sur des voies communales existantes. - Consommation très limitée d'espace naturel dans et en bordure de zone Natura 2000 et le long des voies existantes: 1,3 ha - Consommation négligeable d'espace forestier: défrichage d'environ 0,3 ha |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Risque inondation lié au Rhône et à la Meynes |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | - Présence d'1 ancien site pollué à proximité du projet |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Déplacements principaux: doux non motorisés - Déplacements très secondaires, ponctuels et limités dans le temps : motorisés pendant les travaux et pour l'entretien de l'infrastructure cyclable |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | - Emissions sonores non significatives limitées dans le temps et très ponctuelles: travaux et entretien de l'infrastructure cyclable |

| | | | | |
|------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>- En phase travaux: émissions très limités dans le temps pour le compactage de la couche d'assise</p> |
| | <p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <p>- Pas d'éclairage public</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>- En phase travaux: rejets très limités dans le temps par les engins de chantier</p> <p>- En phase exploitation: rejets très ponctuels et non significatifs lors de l'entretien de l'infrastructure</p> |
| | <p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | <p>Engendre-t-il des effluents ?</p> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | <p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <p>- Production de déchets non dangereux et inertes: défrichements pour la libération des emprises et des terrassements par déblaiement des matériaux en place.</p> <p>- Production possible de déchets potentiellement dangereux: sols pollués à proximité du projet (nature et étendue très localisées et faibles mais à définir)</p> |

| | | | | |
|--|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | - La nature des déplacements et les caractéristiques techniques et architecturales de la véloroute ne sont pas de nature à porter atteinte aux éléments patrimoniaux du site. - Le projet prévoit la restauration et l'aménagement du Pont des arméniers afin de le rendre franchissable par les cycles |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | - Partage du domaine support de l'infrastructure avec la CNR: convention de gestion |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les enjeux principaux concernent le milieu naturel et les monuments historiques.

En phase travaux, les mesures étudiées et proposées sont les suivantes:

- L'évitement: impossible car cela reviendrait à ne pas réaliser les travaux, soit à abandonner le projet,
- La réduction: travaux continus et calés aux périodes écologiquement les moins sensibles, mise en œuvre de méthode de moindre effets avec suivi écologique et architectural, stockage hors zones à enjeux et réduit au maximum pour diminuer l'empreinte physique totale du projet. Epaisseur de structure de chaussée adaptée afin de diminuer les volumes de déblais/remblais, les quantités de ressources naturelles utilisées, le nombre d'engins nécessaires et les nuisances associées.

En phase exploitation, recherche du moindre impact assurée par la nature non motorisée des principaux déplacements autorisés:

- L'évitement: env. 3/4 du tracé localisé en zones artificialisées (ch. d'exploitation CNR, ch. communal existant) pour éviter la destruction du milieu naturel et les impacts paysagers. Calage au niveau du terrain naturel pour éviter de remodeler le sol et créer des impacts paysagers notamment près des monuments. Aucune nuisance lumineuse par absence d'éclairage public.
- La réduction: largeur maximale de 3m pour réduire au maximum l'empreinte physique du projet. Nature et type de revêtement et mobilier cohérents avec les monuments historiques présents pour une totale insertion paysagère. Pas de nouvelles zones d'arrêt hormis celles existantes et signalétique de sensibilisation aux enjeux patrimoniaux pour inciter à leur préservation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Bien que les enjeux liés au milieu naturel et aux monuments historiques soient forts, la nature intrinsèque du projet dédiée principalement aux cyclistes ainsi que à la mise en valeur du milieu traversé concourent à l'intégration environnementale du projet.

L'optimisation du tracé situé majoritairement sur des secteurs actuellement anthropisés ainsi que les mesures d'évitement et de réductions d'ores et déjà envisagées en phase travaux et exploitation permettent également d'assurer cette intégration.

Le travail partenarial qui sera mené dans le cadre des demandes d'autorisations au titre de Natura 2000, des espèces protégées et des monuments historiques permettront de garantir l'insertion environnementale du projet.

En conséquence, il ne semble pas indispensable de soumettre ce projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Annexe 7: Autres enjeux milieux naturel (parties 5 et 6) Annexe 8: Enjeux monuments historiques et sols pollués (partie 5) Annexe 9: Profils en travers type (parties 4.1 et 4.5) Annexe 10: Exemples d'aménagements cyclables réalisés (partie 4.3.2) |
| Observation: - les annexes 3 et 4 ont été regroupées et comportent 7 planches notées section 1a à section 3b, - l'ancien site pollué, la zone Natura 2000 et les zones humides figurent également à l'annexe 4. |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AVIGNON

le

31 JAN. 2018

Signature

Pour le Président
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Pôle Aménagement



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Christophe LAURIOL

